

Décision n° 05-1042
de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes
en date du 29 novembre 2005
portant sur l'ouverture du numéro spécial 110

L'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L.36-7 et L.44 et les articles R.20-44-27 à R.20-44-32 ;

Vu la décision n° 98-75 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 3 février 1998 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation modifiée ;

Vu le courrier de l'Association « Ensemble contre le SIDA » reçu le 10 octobre 2005 ;

Après en avoir délibéré le 29 novembre 2005 ;

Décide :

Article 1^{er} – Le numéro 110, destiné à recevoir les appels liés à des opérations ayant en particulier pour objet de collecter des fonds pour des causes humanitaires, est ouvert du 1^{er} mars 2006 au 30 avril 2006 pour l'opération « Le Sidaction ».

Article 2 – Le Chef du service Opérateurs et Régulation des ressources rares de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au demandeur.

Fait à Paris, le 29 novembre 2005

Le Président

Paul Champsaur